

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

## PRESENTATION DU SITE

La déchetterie de Guillac est localisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Josselin au niveau du lieu dit « la ville Meno » à Guillac. Cette déchetterie est l'unique du territoire des 12 communes formant la communauté de communes de Josselin et est dirigée par JOSSELIN COMMUNAUTE.

Suite à la fermeture d'une des deux éco-stations sur le territoire et à l'augmentation des déchets à collecter, JOSSELIN COMMUNAUTE souhaite réceptionner une plus grande diversité de déchets ainsi qu'augmenter l'emprise de sa déchetterie afin d'y améliorer la sécurité.

Les rubriques ICPE applicables au site sont rappelées ci-dessous.

Nomenclature	Désignation de la rubrique	Situation de la déchetterie de Guillac	Régime
<b>2710</b>	Installation de collecte de déchets apportés par leur producteur initial 1. Collecte de déchets dangereux a) Quantité déchets $\geq 7$ T b) $1T \leq$ Quantité déchets $< 7T$ 2. Collecte de déchets non dangereux a) Volume déchets $\geq 600$ m <sup>3</sup> b) $300$ m <sup>3</sup> $\leq$ Volume déchets $< 600$ m <sup>3</sup> c) $100$ m <sup>3</sup> $\leq$ Volume déchets $< 300$ m <sup>3</sup>	Quantité de déchets dangereux : 13 t Quantité de déchets non dangereux : 3 000 m <sup>3</sup>	A
<b>2791</b>	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j 2. Inférieure à 10 t/j	Broyage de déchets verts 130 t/jour	A

A : Autorisation – DC : Déclaration avec Contrôle périodique – NC : Non Classé

Le site comprendra une partie déchetterie avec la mise en place de 14 quais pour les bennes de stockage et des locaux pour les Déchets Dangereux Ménagers (DDM) et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), une partie aire de déchets verts ainsi qu'un box de gravats et un box pneus au niveau de l'aire de déchets verts. Sur cette dernière l'activité de broyage de déchets verts sera réalisée.

Un nouveau local du gardien sera également construit.

La configuration envisagée de la déchetterie de Guillac est présentée sur la figure suivante :

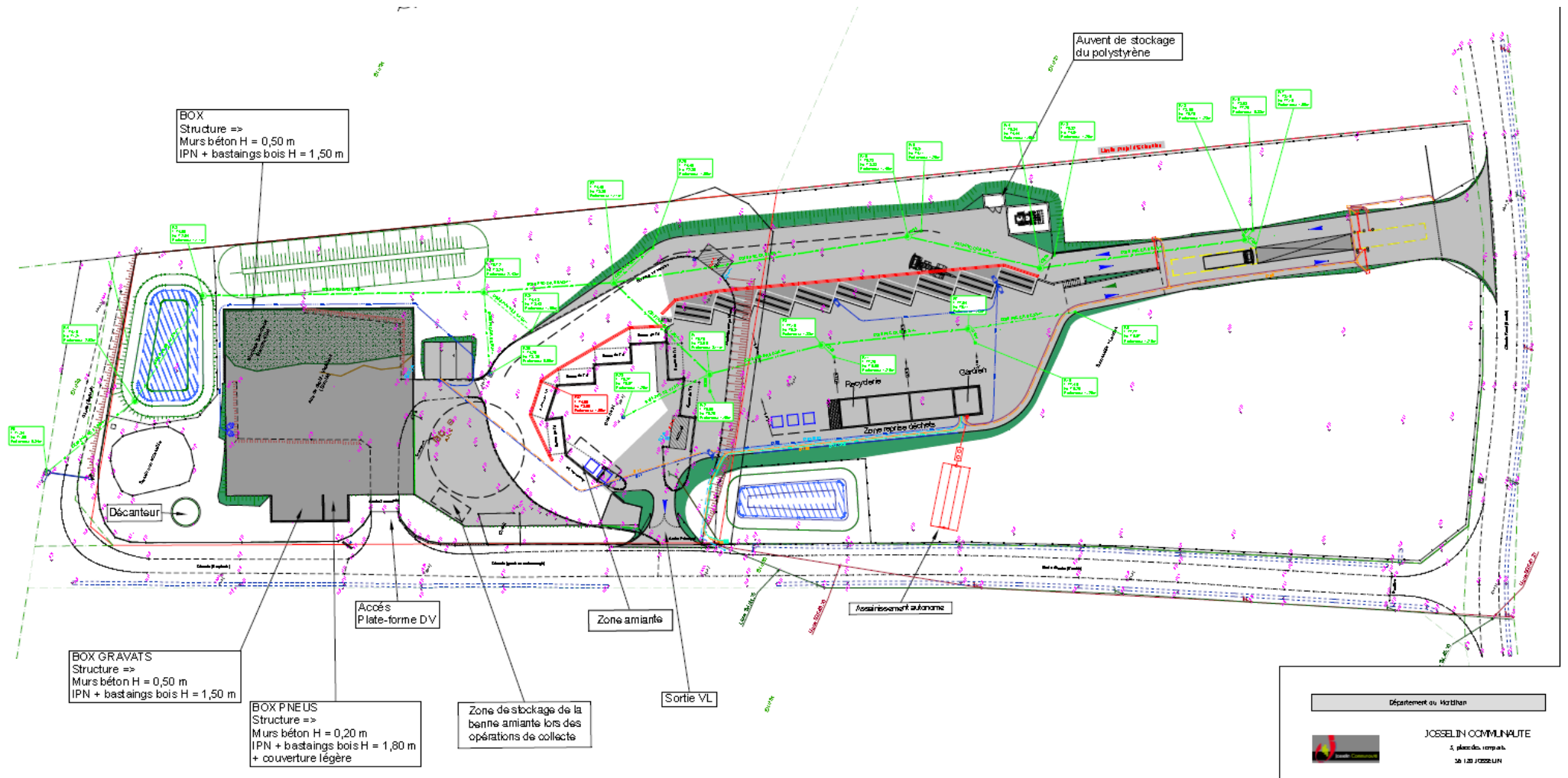


Figure 1 : Configuration envisagée de la déchetterie de Guillac

# RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude des dangers met en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire la probabilité et les effets. Elle décrit les moyens rassemblés sur le site pour intervenir sur un début de sinistre et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

## 1. Potentiel de dangers des produits

Les produits reçus sont des déchets non dangereux et des déchets dangereux. Les déchets non dangereux ne présentent pas de propriétés intrinsèques véritablement dangereuses, avec notamment l'absence de risque en matière de toxicité, d'inflammabilité et d'explosivité. D'une manière générale, le seul risque associé à ces déchets concerne les propriétés combustibles de certains éléments.

A l'inverse des déchets non dangereux, les déchets dangereux se caractérisent en plus de leur combustibilité potentielle par des risques toxiques, corrosifs, inflammables voire comburants.

Ces déchets seront entreposés dans des caissons spécifiques au sein du local DDM, à l'exception des huiles de vidange. Ces dernières seront quant à elles entreposées à l'abri, sous auvent, à proximité du local DDM.

## 2. Risques présentés par les équipements

Par rapport aux équipements, les risques potentiels sont les chocs, les écrasements, les échauffements pouvant entraîner un incendie. Le broyeur de bois est notamment un des équipements retenus comme source initiateur d'un départ de feu dans l'étude.

Les dangers liés à l'activité interne du site peuvent résulter de l'imprudence des fumeurs dans tous les lieux accessibles au personnel et aux usagers, l'utilisation de flammes nues à proximité de matières combustibles (travaux), d'étincelles électriques, l'électricité statique, la foudre, la présence d'atmosphère explosive, la circulation des véhicules.

Un classement des zones susceptibles de contenir une atmosphère explosive (zones ATEX) a été réalisé sur le site.

## 3. Réduction des potentiels de dangers

Compte tenu de la nature de l'activité, il est impossible de substituer la nature des déchets, notamment les déchets dangereux. Cependant, la déchetterie de Guillac limitera les quantités présentes par des enlèvements réguliers et de faibles capacités de stockage.

De plus, les conditions d'exploitation telle que le stockage des déchets dangereux incompatibles sur des rétentions distinctes permettront de limiter les éventuels phénomènes dangereux.

De plus, des murs coupe feu au niveau des locaux (DDM, DEEE, recyclerie) permettront de limiter la propagation d'un incendie par les effets dominos.

#### 4. Risques d'agressions externes

Les principales causes externes de risques sont les séismes, les glissements de terrain, les inondations, la foudre, la malveillance.

Les installations sont construites selon les règles en vigueur notamment vis-à-vis des vents violents, de la résistance à la neige, des séismes,...

Concernant la foudre, une étude de risque spécifique a été réalisée. Il ressort de cette analyse que le bâtiment principal composé du local gardien, du local DDM, DEEE et du local Recyclerie est autoprotégé. Le garage les quais et l'aire de déchets verts sont également autoprotégés.

Pour limiter le risque d'actes de malveillance, le site est entièrement clôturé et des caméras dissuasives seront installées.

#### 5. Analyse des risques

Une analyse préliminaire des risques a été réalisée sur le site pour l'ensemble des activités et des produits. Cela a conduit à l'identification de plusieurs phénomènes dangereux. Il s'agit des risques d'incendie et de pollution des eaux et du sol.

Les principaux phénomènes dangereux ont été modélisés afin d'évaluer l'impact sur les riverains à l'extérieur du site. La grille définie par la réglementation classe la gravité d'un niveau modéré (aucune personne extérieure au site atteinte) à désastreux (plus de 1000 personnes exposées à des effets irréversibles).

Ils ont également fait l'objet d'une étude de leur probabilité d'occurrence prenant en compte les sécurités et les procédures qui seront mises en place. La grille de l'administration utilisée classe les probabilités d'une classe A (très fréquent) à E (très rare).

La dernière étape de l'analyse des risques est le positionnement des phénomènes dangereux dans une grille de criticité mettant en relation la gravité et la probabilité. Un évènement suffisamment rare ou dont la gravité est très faible est qualifié d'acceptable.

Le tableau ci-dessous reprend les différents scénarios étudiés. La représentation cartographique des zones d'effets des scénarios est donnée en fin de résumé.

Référence	Type de danger	Activité/Lieu	Caractéristiques	Zones d'effets	Gravité	Probabilité
2.1	Effets thermiques	Stockage des déchets combustibles non dangereux	Incendie d'une benne de stockage	Maintien des effets thermiques à l'intérieur des limites de propriété	Modéré	B
2.4	Effets thermiques	Stockage de déchets dangereux	Incendie du local DDM	Maintien des effets thermiques à l'intérieur du local (murs et plafond béton, coupe-feu)	Modéré	C
3.1	Effets thermiques	Broyage de déchets verts	Incendie du stockage de déchets verts suite au broyage	Effets irréversibles (3 kW/m <sup>2</sup> ) sortent du site au niveau de l'entrée de l'accès secondaire Les effets létaux ne sortent pas des limites de propriété.	Modéré	B
2.3 2.6	Pollution des eaux et du sous-sol	Stockage des déchets combustibles	Production d'eaux d'extinction suite à un incendie	Confinement des eaux dans le bassin de confinement du site	Modéré	D et E

Référence	Type de danger	Activité/Lieu	Caractéristiques	Zones d'effets	Gravité	Probabilité
3.3		non dangereux Stockage de déchets dangereux Broyage de déchets verts				

La grille de criticité avec le positionnement des phénomènes dangereux est la suivante.

Gravité sur les personnes exposées au risque	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré	Pollution des eaux et du sous-sol suite à un incendie au sein du local DDM	Pollution des eaux et du sous sol suite à un incendie de benne de stockage ou de la plateforme de déchets verts	Feu de nappe au sein du local DDM	Incendie d'une benne de stockage de déchets non dangereux  Incendie du stockage de déchets verts	

- Evènement pouvant occasionner un **accident majeur** nécessitant de modifier certaines dispositions d'exploitation
- Evènement nécessitant des **mesures de maîtrise des risques (MMR)** complémentaires spécifiques.
- Evènement jugé **acceptable** ayant une faible probabilité et une gravité modérée au regard des dispositions déjà prises.

L'analyse des évènements étudiés tend à démontrer que ces derniers peuvent être qualifiés « d'acceptables » au regard des critères de criticité pris en application de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

## 6. Moyens de prévention

Divers moyens de prévention permettent de prévenir les dangers mentionnés dans l'analyse préliminaire des risques :

- la construction et l'implantation des locaux et l'éloignement des limites de propriété,
- les équipements et les moyens de sécurité mis en place,
- les règles et procédures d'exploitation.

Tous les équipements électriques seront conformes à la réglementation et seront contrôlés et entretenus régulièrement.

Des procédures d'exploitation et de sécurité existent et notamment l'interdiction de fumer, l'accès au local de déchets dangereux uniquement par le gardien de la déchetterie,...

## 7. Moyens d'intervention

Des moyens d'intervention seront présents sur le site afin de réagir rapidement à tout évènement accidentel. Outre les moyens humains (personnel formé), des moyens en termes d'équipements seront disponibles : extincteurs.

Une réserve d'eau de 130 m<sup>3</sup> sera installée afin de satisfaire les besoins en eau du site en cas d'incendie.

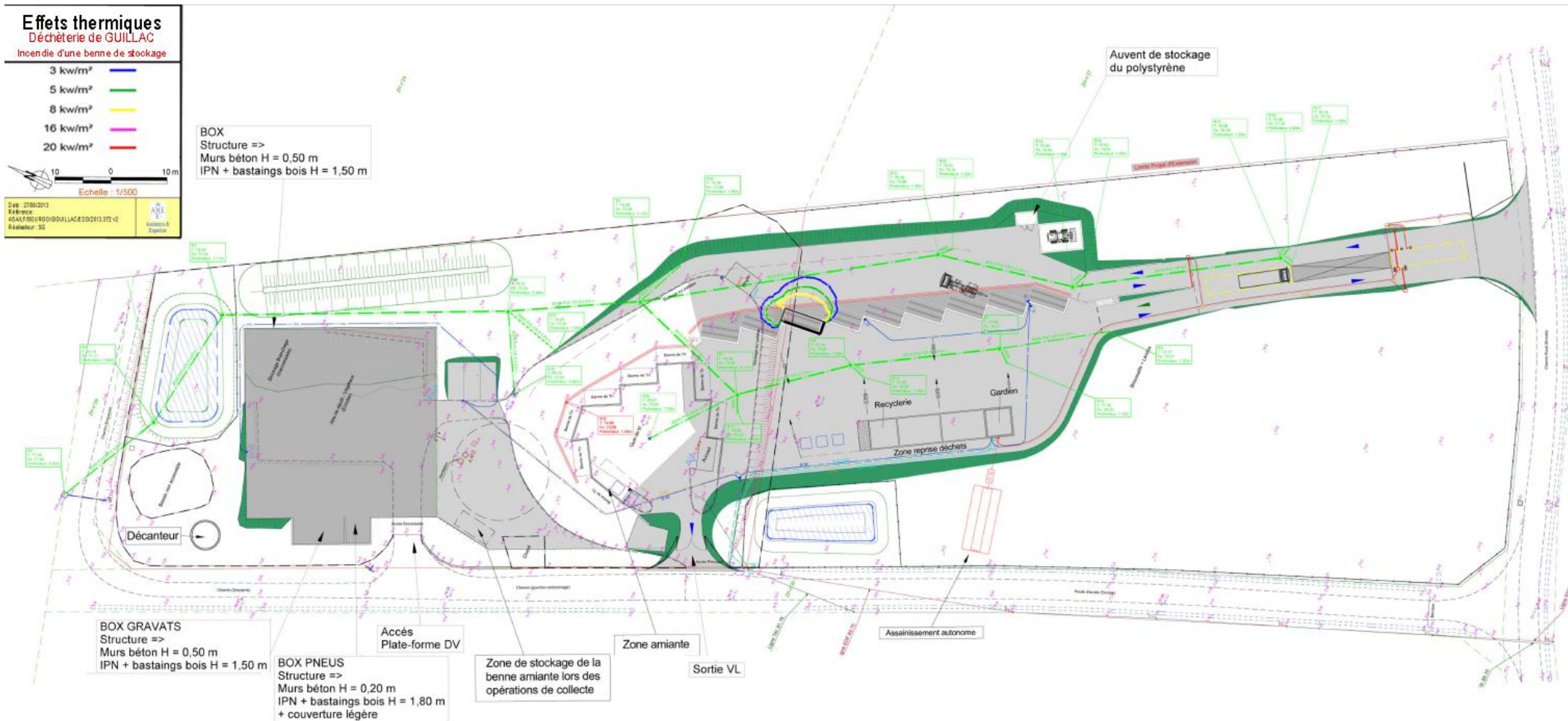
En cas de sinistre sur la déchetterie de Guillac, les pompiers qui interviendraient en premier seraient ceux du centre de secours de Ploërmel. Les pompiers des communes voisines pourraient intervenir en renfort si nécessaire.

## CONCLUSION

En conclusion, la déchetterie de Guillac présente un niveau de risque limité. En effet, suite à l'étude détaillée des risques, il apparaît que l'ensemble des événements accidentels est considéré comme « acceptable » au regard des critères de criticité pris en application de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Plan des zones d'effets dangereux

Cartographie effets thermiques – Stockage de déchets non dangereux – bennes sur le quai





**Cartographie effets thermiques – Stockage de déchets non dangereux – broyage déchets verts**

